



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 13 octobre 2022

Objet :

CESSION D'UN LOGEMENT COMMUNAL-45 GRAND RUE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le sept octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 18(27)

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Caroline BOUIS (arrivée à 19h35 pour voter la délibération n°3), Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR(arrivé à 19h27 pour voter la délibération N°2), Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN (jusqu'à 20h15), Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS

Ont donné pouvoir : 6(7)

Bertrand MENIGAULT	à	Caroline de SAZILLY
Charlotte LOGEAIS	à	Jacques ALEXIS
Caroline BOUIS	à	Eric VERSPIEREN (jusqu'à 19h35)
Maelys LUXOR	à	Frederic GUIRIMAND
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWINTER
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN (à parti de 20h15)
Claude JAMATI	à	Claude MAQUIS

Absent : 1

Mathieu BELKEBIR-arrivée à 19h27 (vote de la délibération n°2)

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Vincent CLAUDIERE

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 21 REPRESENTES : 6 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21, L.2241.1 et suivants

VU la Délibération n° 2022/28 du Conseil Municipal en date du 07 juillet 2022 relative au déclassement des parcelles correspondant aux 45 et 47 Grand Rue,

VU l'Avis du Service des Domaines en date du 22 janvier 2020 valable 18 mois, établissant la valeur vénale du bien à 375 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

CONSIDERANT la proposition d'achat présentée par l'entreprise sociale pour l'habitat DOMNIS,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Madame Sabrina TOURMETZ, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 5 contres (**Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET,**
Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN, Alexandre RUECHE)

ACCEPTTE la cession de la maison individuelle sise 45 Grand Rue située sur la parcelle cadastrée AA 23, au prix de trois cent soixante-quinze mille euros (375 0000 €) nets vendeur avec jouissance différée jusqu'au 1^{er} juillet 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toutes les démarches ou signer tout document nécessaires à la conclusion de la vente dudit bien à l'Entreprise sociale pour l'habitat Domnis domiciliée 10 rue Martel à Paris (75010)

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, 13 octobre 2022



Jacques ALEXIS
Le Maire

Date de publication sur le site internet de la commune : le...16/11/2022